



# Plan du Programme national de R-S 2005



Décembre 2004

## **TABLE DES MATIÈRES**

	<u>Page</u>
Avant-propos	2
Sections	
1. Aperçu du Programme national de recherche et de sauvetage	3
2. Contexte de la planification et sommaire de l'analyse de l'environnement	7
3. Défis et risques	10
4. Priorités du PNRS	14
5. Ressources du Programme de R-S	21
Annexes	
A) Rôles et responsabilités des ministères	
B) Calendrier 2005 des exercices multi-instances	
C) Priorités et projets approuvés du Fonds des nouvelles initiatives (FNI) de R-S	
D) Glossaire de termes et d'abréviations	

## **AVANT-PROPOS**

Le Plan 2005 du Programme national de recherche et de sauvetage du Canada fournit l'orientation aux six organismes fédéraux participant au Programme national de recherche et de sauvetage (PNRS), ainsi que des conseils aux organismes de R-S relevant d'autres champs de compétence. Les rôles et responsabilités en R-S de chacun des ministères et organismes fédéraux pertinents sont expliqués en détail à l'annexe A du présent Plan de programme. Les organismes fédéraux exécutant des services de recherche et de sauvetage sont responsables de leurs activités devant le gouvernement en vertu de la responsabilité ministérielle, aussi bien quant à leurs activités individuelles qu'à celles qui découlent de leur participation et de leur appui aux projets collectifs du programme. Dans ce cadre, ces organismes devraient intégrer en 2005 les priorités du programme à leurs propres rapports ministériels sur les plans et priorités et à leurs plans d'activités.

Le personnel des six ministères et organismes a collaboré à l'élaboration du Plan, promulgué dans le respect des règles de responsabilisation du Comité interministériel de recherche et de sauvetage (CIRS) et sous l'autorité du ministre principal de la recherche et du sauvetage (MPRS), au nom du gouvernement fédéral

Remarque : Le texte qui suit contient des acronymes et abréviations en grand nombre afin de raccourcir le propos. L'annexe D présente un glossaire des termes utilisés.

## **SECTION 1**

### **APERÇU DU PROGRAMME NATIONAL DE RECHERCHE ET DE SAUVETAGE**

#### **Description générale**

Le Programme national de recherche et de sauvetage (PNRS) oriente à la fois les activités collectives du gouvernement fédéral dans les zones de compétence fédérale du système canadien de recherche et de sauvetage (R-S) et les activités des administrations provinciales, territoriales et municipales investies de fonctions et de responsabilités dans la prestation de services de R-S.

#### **Ministre principal de la recherche et du sauvetage (MPRS)**

Le ministre de la Défense nationale est le ministre principal de la recherche et du sauvetage (MPRS) au sein du gouvernement fédéral et, à ce titre, le porte-parole de l'État en ce qui concerne la R-S.

#### **Organismes fédéraux participants**

Voici les ministères et organismes fédéraux (et leurs composants particuliers, le cas échéant) qui participent aux travaux du PNRS :

- Les Forces canadiennes
- La Garde côtière canadienne
- Environnement Canada (Service météorologique du Canada)
- L'Agence Parcs Canada
- La Gendarmerie royale du Canada
- Transports Canada.

Les rôles et responsabilités en R-S de chacun de ces ministères et organismes sont décrits en détail à l'annexe A.

#### **Zone de responsabilité du Canada en R-S et mandat du gouvernement fédéral**

En plus de s'occuper de la R-S sur toute la masse continentale du pays, le gouvernement du Canada a accepté, en vertu d'ententes et de conventions internationales, la responsabilité des services aéronautiques de R-S pour certaines parties des océans environnants. La zone de responsabilité fédérale en matière de R-S en mer englobe ces mêmes parties des océans environnants ainsi que les segments canadiens de la Voie maritime du Saint-Laurent et des Grands Lacs. La zone de responsabilité canadienne en R-S est décrite à la figure 1. Le mandat fédéral couvre aussi les interventions de R-S en mer et au sol au sein de nos Parcs nationaux. Tous les autres cas de R-S au sol et dans les eaux intérieures relèvent de la responsabilité des autorités provinciales ou territoriales.

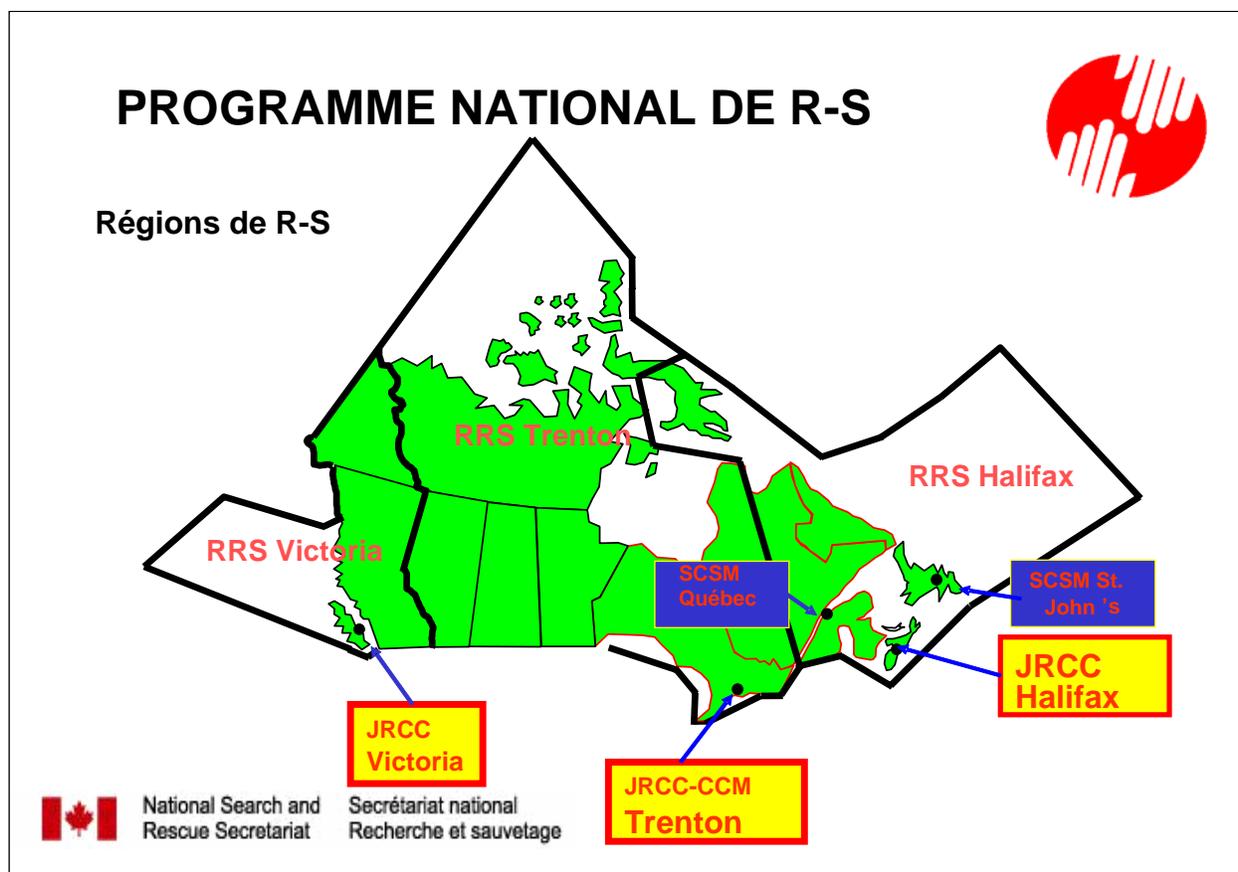


Figure 1 – Zone de responsabilité du Canada en R-S

### Comité interministériel de recherche et de sauvetage

La gestion du PNRS s'effectue par l'entremise du Comité interministériel de recherche et de sauvetage (CIRS), lequel se compose de hauts fonctionnaires de chacun des six ministères et organismes s'occupant de recherche et de sauvetage et compte aussi des observateurs venus de Sécurité publique et Protection civile Canada (SPPCC), du Conseil du Trésor (CT), du Bureau du Conseil privé (BCP) et de Ressources naturelles Canada (RNCan).

Le CIRS est présidé par le directeur exécutif du Secrétariat national de la recherche et du sauvetage, décrit ci-après, et il rend compte au MPRS, au nom de ses ministères membres, en ce qui a trait aux fonctions d'examen, de rapport et d'approbation des politiques et des plans du PNRS. Le CIRS s'appuie sur deux sous-comités, l'un d'examen et l'autre de coordination, composés de gestionnaires spécialistes en la matière liés à l'un ou l'autre des ministères et organismes membres.

### Secrétariat national de recherche et de sauvetage

Le Secrétariat national de recherche et de sauvetage (SNRS) rend compte au MPRS, par le biais du CIRS, en ce qui touche l'élaboration, la coordination, l'analyse et l'examen des

politiques et des plans du PNRS ainsi que certains éléments précis et certaines activités du Programme, notamment :

- a. l'administration du Fonds des nouvelles initiatives (FNI) de R-S,
- b. la représentation canadienne au programme COSPAS-SARSAT,
- c. la tenue du Registre canadien des balises de détresse,
- d. la publication de la revue *SARSCÈNE*,
- e. l'organisation du congrès annuel de *SARSCÈNE*.

Le SNRS joue également un rôle de chef de file pour le renforcement de la coordination des programmes provinciaux et territoriaux de R-S et de ceux du PNRS et la prestation de conseils et de renseignements au MPRS à l'échelle du programme.

### **Perspective et objectifs du Programme national de R-S**

Le PNRS concentre son action sur l'avènement d'un système de R-S sans faille au Canada, comme l'expriment son énoncé de perspective et deux objectifs précis :

#### Énoncé de perspective pour la R-S

Un Canada où l'importance critique de la recherche et du sauvetage est attestée par une démarche qui fait intervenir toutes les instances en cause afin de promouvoir des comportements personnels, collectifs et organisationnels qui permettent d'éviter ou de réduire au minimum les risques de blessure et de perte de vie, tout en offrant des services d'intervention rapide et efficace en recherche et sauvetage.

#### Objectif en matière d'intervention de R-S

Garantir l'existence des capacités et des ressources nécessaires à des interventions efficaces de R-S dans toutes les régions du Canada.

#### Objectif en matière de prévention des cas de R-S

Sensibiliser les personnes et organismes à l'évaluation des risques et les convaincre de l'importance d'acquérir et d'utiliser les connaissances, les compétences et le matériel requis pour réduire au minimum les blessures et les pertes de vie.

### **Orientations stratégiques**

Les orientations stratégiques formulées ci-après serviront de guide d'action actuelle et future aux ministères et organismes fédéraux de R-S. Elles ont été définies à partir de questions que l'analyse de l'environnement a permis de cerner. Le CIRS a déterminé quatre points sur lesquels concentrer les activités des années à venir, en plus de la gestion des projets en cours.

### **R-S sans faille**

Mettre sur pied, en renforçant les dispositions de partenariat, des normes propres à rehausser l'efficacité et l'efficience des services de R-S et à favoriser une plus grande coopération.

### **R-S en mer**

Déterminer et mettre en œuvre des solutions permettant de réduire le nombre et la gravité des cas de R-S en mer.

### **R-S dans le Nord**

Examiner les services actuels et recommander des ajustements possibles à la démarche de prestation des services de R-S, pour tenir compte de l'accroissement des activités dans le Nord.

### **Bénévoles**

Appuyer les organismes bénévoles afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions concrètes essentielles au PNRS.

### **Stratégies du PNRS**

À l'échelle du Programme, les activités d'appui à la réalisation des objectifs et de la perspective sont axées sur six « voies » ou stratégies dont voici la description :

#### **Partenariats**

Renforcer les partenariats existants et en former de nouveaux en vue de faciliter et de rehausser les activités de prévention et d'intervention en R-S.

#### **Exercices multi-instances**

Prendre part à un programme d'exercices à instances multiples axés sur des problèmes passés ou des préoccupations pour l'avenir et destinés à vérifier et confirmer les plans et méthodes des interventions de R-S.

#### **Bénévoles**

Faire participer les bénévoles et optimiser leur apport en fonction des besoins.

#### **Technologie et innovation**

Encourager la détermination et l'élaboration de pratiques exemplaires, d'innovations et de techniques nouvelles à l'appui des activités de prévention et d'intervention en R-S.

#### **Interopérabilité**

Déterminer des types et caractéristiques de matériel de R-S qui devraient être compatibles ou interopérables.

#### **Données et information**

Promouvoir la recherche-développement et la collecte et le partage de renseignements et de données applicables à la prévention des cas de R-S et aux interventions de R-S.

## **SECTION 2**

### **CONTEXTE DE LA PLANIFICATION ET SOMMAIRE DE L'ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT**

La prestation des services de R-S au Canada est influencée par un certain nombre de facteurs. L'analyse de l'environnement de la R-S, effectuée en 2004, a permis de cerner ces facteurs qui devront peut-être faire l'objet d'une surveillance et d'un suivi au cours des années à venir. Un aperçu de ces questions figure ci-après et des renseignements plus complets à ce sujet sont contenus dans la section « Analyse de l'environnement » du document sur les Orientations stratégiques.

#### **R-S sans faille et interopérabilité**

Les opérations de R-S font habituellement intervenir plus d'une des ressources des ministères et organismes du CIRCS, des groupes de bénévoles et des organes provinciaux, territoriaux et municipaux. Cette réalité se vérifie tout spécialement lors des interventions de grande envergure. Il est et demeurera difficile d'assurer une coordination et des communications efficaces entre ces divers prestataires de services. Pour réaliser l'objectif d'un système de R-S vraiment intégré (« sans faille »), il est essentiel que les activités de prévention et d'intervention soient conduites de façon à se compléter les unes les autres, quels que soient les intervenants.

L'interopérabilité des intervenants en R-S, surtout dans le domaine des communications et dans celui du matériel et des méthodes de sauvetage, continue d'être mentionnée comme une question problématique dans la plupart des comptes rendus d'opération. Les progrès accomplis en technologie des communications ont mené les divers organismes de R-S à se munir de systèmes de types différents qui créent des problèmes d'incompatibilité. Le manque d'interopérabilité peut entraver sérieusement le rendement et l'efficacité des interventions de R-S et accroître d'autant le risque de blessures graves et de pertes de vie.

#### **Nouvelle politique de sécurité nationale**

Le 27 avril 2004 était déposé au Parlement le premier projet de politique nationale exhaustive de sécurité au Canada, intitulé *Protéger une société ouverte : la politique canadienne de sécurité nationale*. Ce document expose en détail une stratégie et un plan d'action intégrés visant à faire face aux menaces actuelles et futures.

La Politique de sécurité nationale est axée sur six domaines stratégiques dont deux pourraient influencer directement sur la gestion de la R-S au Canada, à savoir la Planification et gestion des urgences et la Sécurité des transports.

### **Planification et gestion des urgences**

La stratégie de planification et de gestion des urgences comporte deux volets susceptibles d'influer sur le Programme fédéral de R-S : la modernisation de la *Loi sur la protection civile* et l'engagement à mettre en commun les locaux des centres des opérations d'urgences fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux.

Le gouvernement entamera ultérieurement un processus en vue de déterminer les moyens à prendre, collectivement, pour moderniser notre système national de gestion des urgences. Étant donné que les intervenants de R-S sont souvent les premiers en ligne pour répondre aux besoins en cas d'urgence, il est important que le CIRS participe à la formulation du processus à venir et à la nouvelle conception des centres d'opérations.

### **Sécurité des transports**

La protection des côtes du Canada fait l'objet d'un des plans principaux de la Politique de sécurité nationale, laquelle prévoit l'établissement de Centres des opérations de sécurité maritime (COSM) qui seront dirigés par le Commandement maritime des Forces canadiennes. Les centres seront intégrés en réseau avec le système de trafic maritime et de communication de la Garde côtière canadienne et avec le nouveau Centre des opérations gouvernementales à Ottawa. En outre, tout indique que les nouveaux COSM collaboreront de près aux opérations de la Garde côtière américaine afin de dresser un tableau complet des activités en cours dans les eaux limitrophes du Canada.

### **Activités de loisirs et de sports au Canada**

La participation des Canadiens à des activités de loisirs et de sports va croissant depuis quelques années. La moitié de tous les habitants de ce pays se livrent à des activités nautiques telles que la voile, le motonautisme, le canotage, la pêche et la plongée. En conséquence de cet engouement, les appels de détresse sur l'eau ont provoqué 76 % des interventions fédérales de R-S en 2003. Il est probable que le nombre d'amateurs de loisirs et de sports continuera d'augmenter au Canada et qu'il mettra de plus en plus de pressions sur le système et les ressources de R-S.

### **Réchauffement planétaire**

Le réchauffement planétaire et le changement climatique feront sentir leurs effets partout au Canada. Il faut s'attendre à ce que toutes les régions du pays voient s'accroître les cas de conditions atmosphériques extrêmes comme la foudre, la grêle et la pluie verglaçante. Il pourra s'ensuivre une augmentation et une aggravation des situations de R-S à l'échelle nationale. Des études récentes prédisent aussi un rétrécissement de la calotte glaciaire, ce qui pourrait entraîner un essor des activités maritimes dans l'Arctique et, éventuellement, mener à la demande pressante d'un surcroît de ressources de R-S dans le Nord.

### **Utilisation accrue des téléphones cellulaires**

Devant l'accroissement du recours aux téléphones cellulaires, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a remanié ses règles relatives au 9-1-1 pour les entreprises de télécommunications, qui sont maintenant tenues d'offrir à leurs abonnés le service 9-1-1 amélioré.

Le service 9-1-1 amélioré est un outil et un atout remarquables pour la R-S, mais il donne aux gens un faux sentiment de sécurité. Il peut mener certains à croire qu'ils sont en pleine sécurité aussi longtemps qu'ils disposent d'un cellulaire. Personne ne devrait oublier, cependant, des problèmes comme ceux des défauts de couverture et de pile. Il faut sensibiliser la population au fait que les téléphones cellulaires ont leur utilité, mais qu'ils ne devraient pas constituer le seul moyen de communication en cas d'urgence.

## **SECTION 3**

### **DÉFIS ET RISQUES**

#### **Responsabilisation et gestion des risques**

Un certain nombre des enjeux propres au PNRS ne sont pas des priorités en 2005, mais ils n'en demandent pas moins une surveillance permanente afin que l'on puisse s'assurer que leur évolution n'est pas entravée par des difficultés imprévues ou des risques non atténués. Le PNRS effectue ce suivi au moyen d'un Cadre de responsabilisation et de gestion des risques.

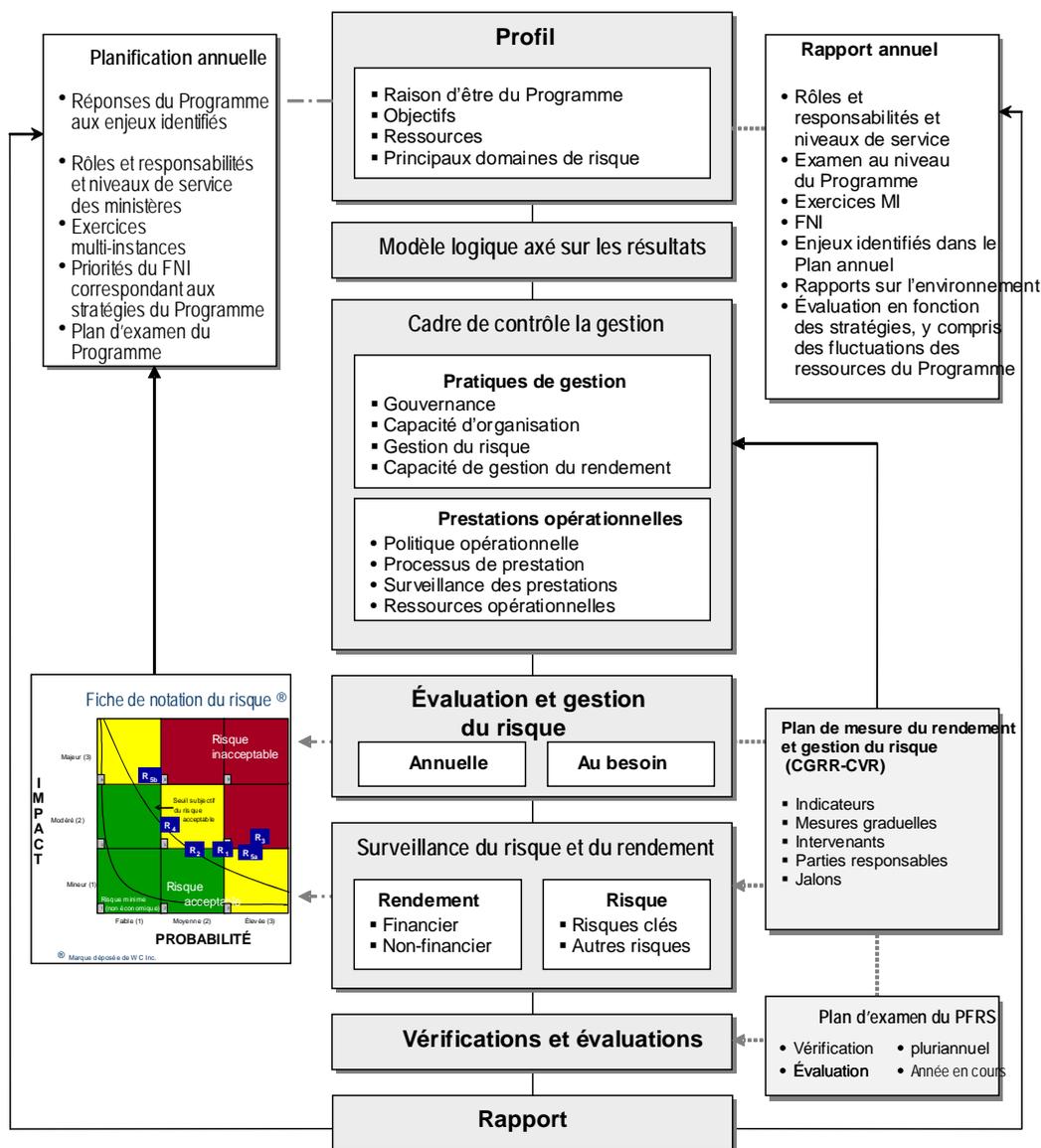
Ce cadre donne aux gestionnaires du PNRS la capacité d'évaluer et surveiller les défis et les risques nouveaux et courants. Il intègre le Cadre de gestion du PNRS et l'orientation opérationnelle de la R-S aux éléments de responsabilisation et de surveillance des risques, des éléments qui permettent au programme de développer des stratégies d'atténuation des risques au fur et à mesure de l'apparition de nouveaux défis, et d'établir, d'une année à l'autre, un classement par ordre de priorité des problèmes aussi bien courants que nouveaux.

Cette façon de procéder facilitera la mise à jour annuelle et la gestion du Cadre et elle permettra au CIRS d'envisager la responsabilisation et la gestion des risques au niveau stratégique du PNRS. Elle offre aussi un outil qui aidera les gestionnaires à fixer des priorités et à cerner les enjeux du programme dans les années à venir.

Le modèle du Cadre de responsabilisation et de gestion des risques (figure 2) comporte sept éléments principaux qui saisissent les rapports entre la gestion stratégique du programme et un cycle sans fin d'évaluation des risques, d'obligation de rendre compte et de gestion des risques.

- a. Profil du programme – tel que décrit à la section 1 des présentes
- b. Modèle logique
- c. Cadre(s) de contrôle de gestion – incluant le cadre de gestion du PNRS et l'orientation des opérations de R-S, notamment le *Manuel national de recherche et de sauvetage*
- d. Évaluation et gestion des risques – Des documents comprenant une liste des domaines de risque, un registre des risques et une fiche de notation des risques
- e. Obligation de rendre compte et surveillance des risques
- f. Vérification et évaluation – Au moyen du plan pluriannuel élaboré à ces fins
- g. Rapports

## Modèle de responsabilisation et de gestion des risques du PNRS



**Figure 2 – Modèle de responsabilisation et de gestion des risques**

Grâce au Cadre de responsabilisation et de gestion des risques du programme de R-S, l'ensemble des réactions du programme aux événements et aux enjeux qui s'y rattachent est soutenu par des stratégies appropriées de surveillance et d'atténuation des risques pertinents. L'efficacité de ces stratégies sera soumise à un examen dans le contexte du plan pluriannuel de vérification et d'évaluation.

Les éléments d'évaluation et de surveillance des risques, dans le Cadre de responsabilisation et de gestion des risques, sont définis d'après les risques principaux liés aux objectifs d'intervention de R-S et de prévention des cas de R-S, ce qui rend plus faciles la mise à jour annuelle et la gestion du cadre et permet au CIRS d'envisager l'obligation de rendre compte et

la gestion des risques au niveau de détail qui convient au PNRS. Le cadre est aussi un outil qui aide les gestionnaires à cerner les priorités et les enjeux du programme dans les années qui viennent.

### **Risques principaux**

Les cinq risques principaux suivants sont ceux qui ont actuellement les effets les plus marqués comme agents de changement au sein du PNRS. Cernés au moyen du Cadre de responsabilisation et de gestion des risques, ils font l'objet d'un examen annuel.

- **Changements apportés aux priorités de l'État.** Tous les ordres de gouvernement et d'administration publique procèdent de plus en plus fréquemment à l'examen des dépenses et des modes d'organisation des services publics. En 2005, par exemple, le gouvernement fédéral achèvera un examen complet de ses dépenses en vue de réaffecter jusqu'à 5 % des fonds réservés à des activités discrétionnaires, et il continuera sa restructuration de tout l'appareil de protection civile en fusionnant sa Politique de sécurité nationale avec les activités de Sécurité publique et Protection civile Canada.
- **Gestion horizontale de programme.** La mise en œuvre de ce mode gestion dans six organismes de l'État et les 13 gouvernements provinciaux et territoriaux comporte des difficultés et des risques inhérents. Ni le MPRS ni le CIRS n'ont le pouvoir d'exécuter des options de programme; ils disposent seulement des pouvoirs conférés personnellement au Ministre et à chacun des membres du CIRS par l'organisme qu'ils représentent. Il y a donc des risques considérables de conflit et d'incohérence dans les priorités, de retard dans les décisions, de manque d'efficacité et de chevauchement des efforts.
- **Interopérabilité.** Un bon système interorganismes de commandement, de contrôle et de coordination est absolument nécessaire à des opérations de R-S faisant intervenir plusieurs parties. La taille et le nombre des parties en cause sont la cause directe de la difficulté qu'il y a à disposer de mécanismes opérants de commandement, de contrôle et de coordination. Parmi les différences qui peuvent exister entre les divers partenaires fédéraux en R-S et entre les partenaires fédéraux et provinciaux, mentionnons seulement l'incompatibilité des moyens de communication opérationnelle; l'incompatibilité du matériel de sauvetage; des instructions permanentes différentes; et des normes différentes de formation. Les problèmes découlant de l'impossibilité d'opérer conjointement, que ce soit l'impossibilité de transmettre des renseignements essentiels à une mission ou encore l'incompatibilité du matériel à utiliser, peuvent nuire à l'efficacité d'une intervention de R-S.
- **Pérennité des groupes de bénévoles en R-S.** Les bénévoles en R-S sont une composante intégrante du PNRS. On compte environ 13 000 bénévoles en R-S au sol (RSS) et 8 000 bénévoles soutenus financièrement par le gouvernement fédéral, soit la Garde côtière auxiliaire canadienne (GCAC) et l'Association civile de recherche et de sauvetage aériens (ACRSA). La GCAC et l'ACRSA reçoivent des fonds d'appui et sont remboursées de leurs dépenses de fonctionnement, mais les bénévoles eux-mêmes doivent assumer pleinement leurs propres dépenses. L'accroissement du coût des assurances, du matériel et de la formation alourdit d'autant les obligations financières des groupes de RSS et met en danger la survie organisationnelle d'un bon nombre

d'entre eux. L'évolution démographique et le vieillissement de la population contribuent aussi à l'affaiblissement des taux de participation au sein des groupes de bénévoles en R-S. Qui plus est, à la grande déception des membres, les groupes limitent de plus en plus les activités des bénévoles à la tenue de campagne de financement.

- Interventions de R-S qui tournent mal. L'échec réel ou perçu ou le manque d'efficacité d'une intervention de R-S entraînant des pertes de vie, constitue une préoccupation de premier ordre. Les organismes fédéraux interviennent en réponse à environ 8 000 cas de R-S par an et, malgré leurs efforts les meilleurs, la R-S n'a jamais un taux de réussite de 100 %. L'ignorance de la population relativement aux dures réalités de la R-S au Canada, aggravée par une couverture médiatique biaisée, peut forcer les autorités à se priver de ressources importantes qui doivent être réaffectées à la défense du système de R-S contre les attaques des journalistes et les tollés des citoyens et de la classe politique. Une intervention qui échoue à cause d'un défaut d'interopérabilité, d'une mauvaise décision opérationnelle ou d'une insuffisance de formation ou de ressources peut entraîner des commentaires négatifs dans les médias, une réputation perdue auprès du grand public et de la gent politique, des tensions entre les partenaires et des responsabilités juridiques pour faute d'action. Ces conséquences sont encore plus lourdes lorsque la cause de l'échec d'une intervention de R-S a déjà été relevée dans des rapports antérieurs et n'a fait l'objet d'aucune mesure corrective par la suite.

## **SECTION 4**

### **PRIORITÉS DU PNRS**

#### **Aperçu général**

Les priorités énumérées dans la présente section sont définies en fonction de l'apport des partenaires du CIRIS au processus d'élaboration du PNRS et elles représentent des enjeux de programme qui ont été désignés comme essentiels et justifiant une action à l'échelle du PNRS.

La description de chaque enjeu s'accompagne de la mention des mesures pertinentes prises au niveau du programme ainsi que des stratégies de programme liées à l'enjeu. Ces mesures et stratégies s'ajoutent aux activités et initiatives pouvant être mises à exécution par l'un ou plusieurs des participants au programme dans le cadre de leurs propres rôles et responsabilités en la matière.

Le tableau 1 suit la description des priorités et indique l'autorité fédérale et les organismes d'appui pour chacune des priorités.

#### **Priorités du Plan de programme 2005 du PNRS**

##### **1. Surmonter les obstacles culturels au bon fonctionnement du Programme**

Favoriser la coopération au moyen de partenariats régionaux inter-organismes et inter-compétences.

###### Action

- a. Les FC se chargeront, en collaboration avec la GCC, de renforcer le cadre actuel de coopération régionale par l'entremise des JRCC et des MRCC.

Stratégies : Partenariats, exercices multi-instances, bénévoles, technologie et innovation, interopérabilité.

##### **2. Coordination et pérennité des groupes de bénévoles**

Le système national de R-S dépend lourdement des groupes de bénévoles. Leur nature disparate et leur répartition géographique inégale sur un territoire immense rendent difficiles la coordination des efforts et la planification de la survie à long terme de ces groupes essentiels. Rehausser la coordination et assurer la pérennité du secteur essentiel des bénévoles de R-S.

###### Action

- a. Réaliser une étude démographique sur les bénévoles en R-S et analyser les pressions auxquelles les groupes font face.

Stratégies : Bénévoles, partenariats, interopérabilité, données et renseignements.

##### **3. Fréquences de transmission interorganismes et fréquences de travail**

Il est démontré que le manque d'interopérabilité dans les communications radio constitue une entrave majeure au fonctionnement d'un système de R-S intégré et efficace. Harmoniser intégralement les opérations de R-S en adoptant des fréquences communes de communication générale et opérationnelle de R-S.

Actions

- a. Exécuter les premières étapes vers l'attribution d'une FNIORS et d'une FRSAAC.
- b. Informer la communauté de R-S de ces fréquences.
- c. Présenter des propositions visant l'instauration de fréquences de travail pour la RSS.
- d. Mettre en application les fréquences de travail pour la RSS.
- e. Proposer des solutions au problème des droits de licence (de concert avec les partenaires).
- f. Mettre en œuvre une solution au problème des droits de licence (de concert avec les partenaires).

Stratégies : Partenariats, exercices multi-instances, bénévoles, technologie et innovation, interopérabilité, données et renseignements.

#### **4. Messages d'alerte à la R-S lancés par téléphone cellulaire (9-1-1)**

Régler la question de l'acheminement des appels d'urgence nécessitant une intervention de R-S et faire en sorte que le public soit bien au fait des limites du téléphone cellulaire comme moyen de communication en cas d'urgence de R-S.

Actions

- a. Travailler de concert avec les membres de l'Association of Public Safety Communications Officials (APCO) à l'instauration d'une procédure d'alerte par 9-1-1.
- b. Évaluer les problèmes des intervenants en R-S dans leurs communications directes avec les utilisateurs de téléphone cellulaire.
- c. Élaborer une stratégie de communication (dans les paramètres convenus)

Stratégies : Partenariats, technologie et innovation, interopérabilité, données et renseignements.

#### **5. Fonds des nouvelles initiatives de R-S**

Obtenir du Conseil du Trésor qu'il approuve le Fonds des nouvelles initiatives (FNI) de R-S à titre de programme de contributions à une catégorie de bénéficiaires; renforcer la gestion du programme et améliorer la communication entre les partenaires; poursuivre les efforts d'adaptation du FNI aux objectifs et priorités du Programme national de R-S tel que convenu. Le Fonds des nouvelles initiatives (FNI) de R-S fera porter ses activités sur les points suivants à régler en 2005 :

- a. obtenir du Conseil du Trésor qu'il approuve le FNI comme programme de contributions à une catégorie de bénéficiaires et qu'il lui accorde des modalités de fonctionnement conférant clairement à tous les organismes qui parrainent des projets financés par le FNI l'autorité relative à ces projets;
- b. faire mieux connaître le FNI et améliorer sa comptabilité des dépenses;
- c. perfectionner et simplifier la mise en œuvre, l'évaluation et la gestion du FNI;
- d. poursuivre les efforts en vue de faire concorder le FNI avec les objectifs et priorités du plan national convenu pour la R-S.

Actions

- a. Approuver la présentation au Conseil du Trésor avant le 31 mars 2005.
- b. Améliorer la procédure administrative du FNI.
- c. Faire concorder le FNI avec les priorités du PNRS.

Stratégies : Partenariats, bénévoles, données et renseignements.

**6. Incidences des changements apportés aux politiques et pratiques de sécurité nationale sur le système de R-S**

Atténuer les contrecoups et tirer parti des avantages potentiels de la nouvelle politique de sécurité nationale et des organes fédéraux responsables de la sécurité publique.

Actions

- a. Voir à ce que les membres du CIRS interviennent auprès des décideurs.
- b. Analyser et surveiller le processus d'élaboration des politiques au sein du PNRS.
- c. Influencer le processus d'élaboration des politiques au sein du PNRS.

Stratégies : Partenariats, interopérabilité, données et renseignements.

**7. Modèle national d'exercice de R-S**

Élaborer un modèle standard de planification, d'exécution et d'évaluation des exercices de R-S.

Actions

- a. Cerner les publics cibles.
- b. Élaborer des modèles.

Stratégies : Partenariats, exercices multi-instances, bénévoles, interopérabilité.

## **8. Niveaux de service**

Définir un énoncé acceptable de niveaux de service pour la totalité de la R-S à l'échelle fédérale et informer le public de la disposition générale et des capacités du système.

### Actions

- a. Rédiger un énoncé acceptable des niveaux de service pour l'ensemble de la R-S à l'échelle fédérale.
- b. Informer la population de la disposition générale et des ressources du système.

Stratégies : Partenariats, données et renseignements.

## **9. Diffusion électronique de renseignements sur la prévention**

L'amélioration du système de R-S dépend d'une efficacité accrue dans la communication des pratiques exemplaires et des leçons tirées de l'expérience. Évaluer les méthodes permettant de partager et propager efficacement, dans les diverses entités fédérales et provinciales, les pratiques optimales et les leçons tirées de l'expérience au Canada et dans les autres pays.

### Actions

- a. Lancer un projet pilote de communication extranet de données sur les pratiques exemplaires de prévention.

Stratégies : Partenariats, exercices multi-instances, bénévoles, technologie et innovation, interopérabilité, données et renseignements.

## **10. Accessibilité et qualité des données de R-S**

Rehausser la gestion et la diffusion de l'information au sein du système de R-S.

### Actions

- a. Définir les besoins du PNRS en matière d'information.
- b. Instaurer une procédure nationale de collecte, de traitement et d'analyse des données.
- c. Mettre en place des mécanismes de rapport et de diffusion.

Stratégies : Partenariats, technologie et innovation, interopérabilité, données et renseignements.

## **11. Planification de la R-S en cas d'accident grave d'un navire à passagers**

Un accident grave survenant sur un gros navire à passagers mettrait en danger un plus grand nombre de personnes qu'à peu près tout autre incident de ce genre. Bien que peu probable, un tel accident représente un cas de faible fréquence mais à incidence très grave. Renforcer la préparation constante à intervenir dans les cas d'accident grave de navire à passagers.

Actions

- a. Tenir un atelier réunissant des membres des organismes de R-S, des autorités des zones côtières et de l'industrie des paquebots de croisière et des traversiers.
- b. Prévoir et organiser un grand exercice en milieu réel en 2006.

Stratégies : Partenariats, exercices multi-instances, bénévoles, interopérabilité, données et renseignements.

**12. Reaction du Programme National de Recherche et de Sauvetage (PNRS) en prevision d'une plus grande utilisation des balises de localisation personnelle (BLP) au Canada.**

Dans la perspective d'une croissance exponentielle de l'utilisation des BLP au Canada, le PNRS doit se préparer à évaluer la capacité d'intervention des instances fédérales et non fédérales; définir les niveaux de sensibilisation et d'éducation du public; et élaborer des solutions possibles pour atténuer les risques reconnus. Dans certaines instances, l'évidence anecdotique semble indiquer des niveaux de connaissance du système d'alerte et de préparation oscillant entre bas et nuls. Afin d'assurer la préparation adéquate du PNRS, compte tenu de l'augmentation prévue de l'utilisation des BLP au Canada, nous suggérons les mesures suivantes.

Actions

- a. Analyser l'utilisation actuelle et prévue des BLP d'un point de vue canadien et déterminer les lacunes en matière de politique. Examiner et modifier au besoin les politiques existantes et les normes reliées à la fabrication et à l'utilisation des BLP.
- b. Évaluer les effets potentiels sur la charge de travail du CMCC et des JRCC et étudier des options comprenant des solutions actuellement utilisées par d'autres instances (par ex., l'Air Force Rescue Coordination Center (AFRCC) des États-Unis).
- c. Confirmer la compréhension mutuelle des rôles et responsabilités des instances fédérales, provinciales et territoriales dans des cas d'alerte par BLP.
- d. Concevoir du matériel de formation pour les intervenants en R-S; et du matériel de sensibilisation et d'éducation pour le grand public.

**Tableau 1. Sommaire des priorités du Plan de programme en 2005 avec indication de l'organisme directeur (D) et de l'organisme auxiliaire (A) pour chacune des priorités**

Priorités 2005 du Plan de programme	Actions	SNRS	FC	GCC	TC	SMC	GRC	APC
1. Surmonter les obstacles culturels au bon fonctionnement du PNRS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les FC, avec l'appui de la GCC, voient à renforcer le cadre actuel de coopération régionale par l'entremise des JRCC et des MRCC.</li> </ul>	A	D	A	A		A	
2. Coordination et pérennité des groupes de bénévoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser une étude démographique sur les bénévoles en R-S et analyser les pressions auxquelles les groupes font face.</li> </ul>	D	A	A	A		A	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inclure (ultérieurement) le secteur des bénévoles au plan de vérification et d'évaluation de 2005-2006.</li> </ul>	D	A	A	A		A	
3. Fréquences de transmission interorganismes et fréquences de travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exécuter les premières étapes vers l'attribution de fréquences FNIORS et FRSSAC.</li> </ul>	D	A	A			A	A
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Informar la communauté de R-S de ces fréquences.</li> </ul>	D	A	A			A	A
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présenter des propositions visant l'instauration de fréquences de travail pour la RSS.</li> </ul>							
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en application les fréquences de travail pour la RSS.</li> </ul>							
			D	A	A	A		A
		D	A	A	A		A	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer des solutions au problème des droits de licence (de concert avec les partenaires).</li> </ul>	D	A	A	A		A	

Priorités 2005 du Plan de programme	Actions	SNRS	FC	GCC	TC	SMC	GRC	APC
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre une solution au problème des droits de licence (de concert avec les partenaires).</li> </ul>	D	A	A	A		A	
4. Messages d'alerte à la R-S envoyés par cellulaire (9-1-1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travailler de concert avec les membres de l'APCO à l'instauration d'une procédure d'alerte par 9-1-1.</li> <li>Évaluer les problèmes des intervenants en R-S dans leurs communications directes avec les utilisateurs de téléphone cellulaire.</li> <li>Élaborer une stratégie de communication (dans les paramètres du PNRs).</li> </ul>	A	A	A			D	A
		A	A	A			D	A
		A	A	A			D	A
5. Fonds des nouvelles initiatives (FNI) de R-S	<ul style="list-style-type: none"> <li>Approuver la présentation au Conseil du Trésor avant le 31 mars 2005.</li> </ul>	D	A	A	A	A	A	A
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer les processus administratifs du FNI.</li> </ul>	D	A	A	A	A	A	A
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire concorder le FNI avec les priorités du PNRs.</li> </ul>	D	A	A	A	A	A	A
6. Incidences des changements apportés aux politiques et pratiques de sécurité nationale sur le système et les ressources de R-S	<ul style="list-style-type: none"> <li>Voir à ce que les membres du CIRs interviennent auprès des décideurs.</li> </ul>	D	A	A	A		A	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyser et surveiller le processus d'élaboration des politiques au sein du PNRs.</li> </ul>	D	A	A	A		A	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Influencer l'élaboration des politiques du</li> </ul>	D	A	A	A		A	

Priorités 2005 du Plan de programme	Actions	SNRS	FC	GCC	TC	SMC	GRC	APC
	PNRS.							
7. Modèle national d'exercice intergouvernemental de R-S	• Cerner des publics cibles.	D	A	A			A	A
	• Élaborer des modèles.	D	A	A			A	A
8. Niveaux de service	• Rédiger un énoncé acceptable des niveaux de service pour l'ensemble de la R-S à l'échelle fédérale.	D	A	A	A	A	A	A
	• Informer la population de la disposition générale et des ressources du système.	D	A	A	A	A	A	A
9. Diffusion électronique de renseignements sur la prévention	• Lancer un projet pilote de communication extranet de données sur les pratiques exemplaires de prévention.	D						
10. Accessibilité et qualité des données de R-S	• Définir les besoins du PNRS en matière d'information.	D	A	A	A	A	A	A
	• Instaurer une procédure nationale de collecte, de traitement et d'analyse des données.	D	A	A	A	A	A	A
	• Mettre en place des mécanismes de rapport et de diffusion.	D	A	A	A	A	A	A
11. Planification de la R-S en cas d'accident grave d'un navire à passagers	• Tenir un atelier réunissant des membres des organismes de R-S, des autorités des zones côtières et de l'industrie des paquebots de croisière et des traversiers.	A	A	D	A		A	
	• Prévoir et organiser un grand exercice en milieu réel en 2006.	A	A	D				

**SECTION 5****RESSOURCES DU PROGRAMME DE R-S**

Le tableau ci-dessous montre les ressources que les ministères et organismes fédéraux s'occupant de R-S affectent à la prestation des services de R-S.

<b>Programme national de R-S – Financement par exercice (en dollars)</b>				
<b>Ministère ou organisme</b>	<b>2002-2003 Réal</b>	<b>2003-2004 Réal</b>	<b>2004-2005 Prévu</b>	<b>2005-2006 Prévu</b>
SNRS	10 499 000	11 269 000	10 574 000	10 588 000
EC	985 000	1 130 000	1 600 000	1 600 000
MPO-GCC	86 295	93 393 000	93 393 000	93 393 000
MDN-FC (1)	181 095 000	161 589 000	126 447 000	123 920 000
APC (2)	4 929 000	4 929 000	4 929 000	4 929 000
GRC (3)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
TC	985 000	985 000	1 000 000	1 000 000
<b>Total</b>	<b>284 788 000</b>	<b>273 295 000</b>	<b>237 943 000</b>	<b>235 430 000</b>

Source : RPP 2004-2005

Notes :

1. MDN : La réduction des dépenses prévues entre les exercices 2002-2003 et 2003-2004 est liée aux coûts du Projet de l'hélicoptère canadien de recherche et de sauvetage (HCS), lesquels figurent à l'exercice 2002-2003 mais non à l'exercice 2003-2004, et aussi, dans le cadre de ce même programme, à la baisse du nombre prévu de membres du personnel des FC qu'il faudra affecter aux questions de R-S durant l'exercice 2003-2004 et les exercices suivants.
2. Agence Parcs Canada : Les données salariales estimatives reflètent les fonctions multiples des gardiens de parc qui participent à la R-S.
3. GRC : La GRC intervient en R-S au sol et dans les eaux intérieures au sein de ses zones de compétence, en vertu d'accords de service conclus avec les provinces, les territoires et les municipalités. La tenue des données statistiques sur la prestation des services de R-S au sol s'effectue dans l'instance où la prestation a eu lieu.

## **ANNEXES**

- A) Rôles et responsabilités des ministères
- B) Calendrier 2005 des exercices multi-instances
- C) Priorités et projets approuvés du Fonds des nouvelles initiatives de R-S
- D) Glossaire de termes et d'abréviations

**Rôles et responsabilités ayant trait au Programme de recherche et de sauvetage**

**Table des matières**

**RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU PROGRAMME DE RECHERCHE ET DE SAUVETAGE . 1**

**AVANT-PROPOS ..... 2**

**Ministère des Pêches et Océans – Garde côtière canadienne** Error! Bookmark not defined.

**Ministère de la Défense nationale – Forces canadiennes**..... Error! Bookmark not defined.

**Environnement Canada – Service météorologique du Canada** Error! Bookmark not defined.

**Agence Parcs Canada** ..... Error! Bookmark not defined.

**Solliciteur général – Gendarmerie royale du Canada**..... Error! Bookmark not defined.

**Transports Canada** ..... **16**

## **AVANT-PROPOS**

Les énoncés de fonctions et responsabilités ci-après, rédigés et approuvés par chaque autorité fédérale liée au cadre stratégique du Programme fédéral de R-S, indiquent expressément les domaines précis de responsabilité de chacun des ministères s'occupant de R-S. En présentant des énoncés distincts, les ministères reconnaissent leur obligation explicite de collaborer mutuellement et de coordonner leurs activités de manière à permettre, tel qu'il a été escompté, la mise en œuvre d'un programme de R-S qui soit à la fois efficace et économique.

Les énoncés de rôles et responsabilités qui suivent, représentent les responsabilités auxquelles les partenaires s'engagent pour contribuer à un système national de R-S sans faille. Prière de se référer aux lois de base dont on fait référence en ce qui concerne les autorités particulières.

**Rôles et responsabilités**  
**Ministère des Pêches et Océans – Garde côtière canadienne**

Responsabilités primaires en R-S	Autorité
<p><b>Direction</b></p> <p>Le ministère des Pêches et des Océans et la Garde côtière canadienne sont responsables de la composante maritime du programme fédéral de R-S :</p> <p>Évaluer et planifier les procédures et le matériel ministériels de R-S, analyser les besoins en R-S maritime ainsi que les ressources et les commodités correspondantes.</p> <p>Élaborer et mettre en œuvre la planification ministérielle en matière de R-S, la politique de gestion et d'opération ainsi que la politique de sécurité de la navigation de plaisance. Par le biais du Comité interministériel de recherche et de sauvetage (CIRS), faire des recommandations concernant les projets de politique de R-S à l'échelle nationale, pertinentes aux responsabilités de la Garde côtière canadienne.</p> <p>Élaborer et appuyer la politique de la Garde côtière canadienne auxiliaire.</p> <p>Conformément aux ententes avec l'Organisation maritime internationale (OMI), établir des ententes de R-S avec d'autres organismes responsables de R-S maritime à l'échelle internationale, nationale et régionale.</p> <p>Représenter le Canada à l'OMI et à d'autres organismes tels que la Fédération internationale pour les bateaux de sauvetage, concernant les sujets pertinents à la R-S maritime. Assurer la conformité des politiques canadiennes de R-S maritime aux ententes et aux conventions internationales.</p> <p><b>Opérations</b></p> <p>Repérer les incidents maritimes, coordonner et mener des opérations de R-S dans des situations de R-S maritime dans les zones de responsabilité canadienne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Acte de l'Amérique du Nord britannique</i></li> <li>• <i>Loi sur le ministère des Pêches et des Océans</i></li> <li>• <i>Loi sur les océans</i></li> <li>• <i>Loi sur la marine marchande du Canada, 2001</i></li> <li>• <i>Loi sur l'aéronautique</i></li> <li>• <i>Code criminel</i></li> </ul>

**Rôles et responsabilités**  
**Ministère des Pêches et Océans – Garde côtière canadienne**

Fournir les interventions primaires de R-S maritime relevant du Canada, lorsque cela est justifié.

Fournir les ressources maritimes en appui à la résolution des opérations de R-S aéronautique, là où c'est opportun.

**Prévention**

Travailler de concert avec les intervenants à la sécurité des plaisanciers, des embarcations et de l'environnement nautique.

**Responsabilités secondaires en R-S**

**Opérations**

Offrir les ressources de la GCC, quand et où cela est disponible et sur demande, afin d'aider à résoudre les incidents humanitaires dans les zones de responsabilité provinciale ou municipale.

**ZONE DE RESPONSABILITÉ**

La zone canadienne de responsabilité en ce qui a trait à la R-S maritime est celle prévue en vertu des ententes avec l'OMI, ainsi que les eaux canadiennes des Grands Lacs et du bassin hydrographique du Saint-Laurent.

**Ministère de la Défense nationale – Forces canadiennes  
Énoncés de mission en R-S (rôles et de responsabilités)**

Responsabilités primaires	Autorité
<p><b>Direction</b></p> <p>Élaborer, examiner et mettre en œuvre les politiques de R-S pour les Forces canadiennes (FC); y inclure les niveaux de service, les énoncés de mission, les stratégies et objectifs ministériels, les affectations de ressources unitaires et, par l'entremise du CIRS, recommander des projets portant sur la politique nationale en matière de R-S et liés aux responsabilités de R-S des Forces canadiennes.</p> <p>Déléguer un représentant des FC au CIRS pour coordination ministérielle des politiques en R-S.</p> <p>Mettre en place des documents de politique régissant les services de soutien de l'Association civile de recherche et de sauvetage aériens, de concert avec le ministère des Transports.</p> <p>Communiquer, coordonner et, au besoin, établir des ententes pertinentes avec des ministères, organismes et autres groupes privés ou publics, à l'échelle nationale et internationale, en matière de R-S.</p> <p>Mettre en place des régions de recherche et de sauvetage (RRS) ainsi que des centres conjoints de coordination des opérations de sauvetage (JRCC) afin d'intervenir dans les cas de R-S aéronautique et maritime se produisant dans les limites des zones fédérales de responsabilité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directive du Cabinet n° 18, 26 septembre 1950</li> <li>• Directive du Cabinet n° 22, juillet 1951</li> <li>• Directive du Cabinet 243-76RD(2) / 321-76RD(2), août 1963</li> <li>• Mémoire au Cabinet n° D120, mai 1947</li> <li>• Compte rendu de direction du Cabinet 425-82RD(C), 3 août 1982</li> <li>• Entente de contribution entre le ministre de la Défense nationale et l'Association civile de recherche et sauvetage aériens, avril 1999.</li> <li>• Protocole d'entente entre le Protocole d'entente entre le ministre des Transports, celui de la Défense nationale et l'Association civile de recherche et de sauvetage aériens, avril 1999</li> <li>• Document du Comité du chef d'État-major n° 5 (61), 30 mai 1961</li> <li>• Organisation de l'aviation civile internationale, annexe 12</li> <li>• Organisation météorologique mondiale, congrès de R-S</li> <li>• Organisation de l'aviation civile internationale, annexe 12</li> <li>• Directive du Cabinet n° 22, 12 juillet 1951</li> </ul>

**Ministère de la Défense nationale – Forces canadiennes  
Énoncés de mission en R-S (rôles et de responsabilités)**

<p><b>Opérations</b></p> <p>Fournir des services de R-S qui répondent bien aux besoins des incidents aéronautiques et maritimes se déroulant dans la zone de responsabilité de R-S canadienne.</p> <p>Veiller à l'efficacité du système coordonné de R-S aéronautique et maritime dans la zone canadienne de R-S.</p> <p>Fournir le segment terrestre canadien du système COSPAS-SARSAT.</p> <p>Publier les données sur les balises d'urgence dans l'observation des procédures internationales établies de publication de telles données.</p> <p>Fournir du matériel de traitement des données pour le segment spatial du système SARSAT.</p> <p>Procéder à des recherches terrestres dans le cadre d'occurrences de situations de R-S.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conclusions du cabinet du Conseil privé RG2, A5a, Vol 2640, 18 juin 1947</li> <li>• Directive du Cabinet n° 22, 12 juillet 1951</li> <li>• Document du Chef d'état-major n° 5 (61), mai 1961</li> <li>• Lettre du sous-ministre de la Défense nationale au sous-ministre des Transports 979-74/68 (VCAS), 31 août 1961</li> <li>•</li> <li>• Comme ci-devant</li> <li>• Entente internationale du programme COSPAS-SARSAT</li> <li>• Comme ci-devant</li> <li>• Comme ci-devant</li> <li>• Dossier du Chef d'état-major de l'air n° 976-1 (DTRO), 21 juin 1960</li> </ul>
<b>Responsabilités secondaires</b>	<b>Autorité</b>
<p><b>Opérations</b></p> <p>Fournir des ressources des FC pour intervenir dans la recherche de personnes disparues ou autres incidents d'ordre humanitaire, sur demande, et dans le respect des directives des FC.</p> <p>Fournir des services de soutien et de coordination à l'Association civile de recherche et de sauvetage aériens, en matière de formation et d'intervention.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note de service du bureau du sous-ministre (MDN), 3 août 1961</li> <li>• Direction 2/98 du Chef d'état-major adjoint à la défense</li> <li>• Accord de contribution entre le ministre de la Défense nationale et l'Association civile de recherche et de sauvetage aériens</li> </ul>

**Ministère de la Défense nationale – Forces canadiennes  
Énoncés de mission en R-S (rôles et de responsabilités)**

**Prévention**

Appuyer les programmes de prévention de R-S de Transports Canada et de la Garde côtière canadienne.

Avertir les autorités concernées de problèmes de R-S rencontrés lors d'opérations de R-S aériennes ou maritimes.

- Protocole d'entente entre le ministre des Transports, celui de la Défense nationale et l'Association civile de recherche et de sauvetage aériens, avril 1999
- Cabinet Directive 425-82RD(C), 3 août 1982
- Directive du Cabinet 425-82RD(C), 3 août 1982
- Organisation de l'aviation civile internationale, Annexe 12
- Organisation maritime internationale, Convention de R-S

<b>Environnement Canada – Service météorologique du Canada (SMC)</b> <b>Rôles et responsabilités en recherche et sauvetage</b>	
<b>Aperçu général</b>	
<p>Le SMC contribue à la santé, à la sécurité et à la prospérité économique des Canadiens en leur fournissant des renseignements ponctuels, précis et faciles à obtenir sur la météo quotidienne et sur les conditions de l'eau et de la glace au Canada.</p>	
<b>Responsabilités primaires</b>	<b>Autorité</b>
<p><b>Direction</b></p> <p>Le SMC gère ses ressources afin de veiller à la surveillance des conditions atmosphériques et maritimes et d'émettre des prévisions et avertissements sur la météo, l'état des glaces en mer et autres phénomènes physiques.</p> <p>Par l'entremise du CIRS, le SMC émet des recommandations en matière de politiques de R-S relatives à son mandat.</p> <p>Le SMC élabore et met en œuvre des politiques ministérielles de R-S, en intervention comme en prévention.</p> <p><b>Opérations</b></p> <p>Le SMC fournit des renseignements météorologiques et services-conseils aux organisations responsables de R-S, à l'appui des interventions de R-S.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Loi sur le ministère de l'Environnement<sup>i</sup></i></li> </ul>

<b>Environnement Canada – Service météorologique du Canada (SMC) Rôles et responsabilités en recherche et sauvetage</b>	
<p><b>Prévention</b></p> <p>Le SMC vise à réduire le nombre et la gravité des occurrences de R-S, grâce à la tenue d'observations et de prévisions météo, et à l'émission ponctuelle d'avertissements sur la météo, l'état des glaces en mer et autres phénomènes physiques (<i>Nota : la prestation contractuelle de produits et services météorologiques incombe au SMC en vertu d'une entente avec NAV CANADA. La Loi sur l'aéronautique identifie Transports Canada comme ministère responsable de ces services et la loi sur la commercialisation des services de navigation aérienne du Canada délègue cette responsabilité à NAV CANADA</i>); élabore et fournit des programmes de sensibilisation et de promotion liés au mandat du SMC; fournit des conseils experts et des renseignements météo aux organismes d'enquête officiels; fournit des conseils experts quant à la rédaction de règlements dans le secteur maritime et de l'aviation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Loi sur le ministère de l'Environnement</i></li> <li>• <i>Loi sur la protection civile</i> <sup>ii</sup></li> </ul>
<b>Responsabilités secondaires</b>	
<p><b>Direction</b> : aucune</p> <p><b>Opérations</b> : aucune</p> <p><b>Prévention</b></p> <p>Le SMC contribue à la promotion des programmes de prévention de R-S ayant trait à son mandat et présentés par d'autres autorités fédérales, provinciales, territoriales et municipales.</p> <p><b>Zone de responsabilité</b></p> <p>Au-dessus du territoire canadien.</p> <p>Sur demande des organismes d'intervention en R-S, le SMC fournira un appui opérationnel sur l'ensemble de la zone de responsabilité canadienne de R-S (telle que définie en vertu des accords avec l'OACI et l'OMI).</p>	

**Environnement Canada – Service météorologique du Canada (SMC)  
Rôles et responsabilités en recherche et sauvetage**

**Notes :**

<sup>i</sup> La *Loi sur le ministère de l'Environnement* établit les responsabilités du ministre en tout ce qui touche la météorologie...

<sup>ii</sup> La *Loi sur la protection civile* prévoit rehausser la protection civile au Canada dans tous les genres de situation d'urgence. Le ministre de l'Environnement est responsable de l'élaboration et du maintien des plans d'urgence couvrant, par exemple, la tenue d'observations et de prévisions opportunes, en matière de météo, de l'état des glaces en mer et d'autres phénomènes physiques.

<b>Agence Parcs Canada</b>	
<b>Rôles et responsabilités en recherche et sauvetage</b>	
<b>Responsabilités</b>	<b>Autorité</b>
<b>Responsabilité primaire en R-S</b>	
<p><b>Aperçu général</b></p> <p>La recherche et le sauvetage font partie intégrante du programme de sécurité publique de Parcs Canada. Le programme de l'Agence la définit comme étant « un travail coordonné pour faire en sorte que les visiteurs aux parcs, canaux et lieux historiques jouissent de leur séjour, tout en minimisant les possibilités de souffrir ou perdre la vie. La sécurité publique traite des moyens pour réduire les risques, qu'il se produise une occurrence de R-S ou pour protéger les visiteurs d'un danger; elle traite aussi des mesures à prendre le cas échéant nécessitant des ressources d'intervention d'urgence. » (traduction libre)</p> <p>Les objectifs du programme de sécurité publique :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Minimiser le nombre et la gravité des occurrences</li> <li>2) S'acquitter du rôle fédéral de Parcs Canada à l'appui du programme national de R-S.</li> </ol> <p>La <i>Loi sur les parcs nationaux du Canada</i> (LPNC) et la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i> (LAPC) stipulent l'étendue de la responsabilité en matière de sécurité publique dans les parcs et lieux historiques nationaux, y compris dans les canaux historiques. L'article 8, alinéa 1 de la LPNC stipule que « le ministre est responsable de l'administration, de la direction et du contrôle des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux, y compris les canaux historiques. » (Article 42(3)).</p> <p>Le projet de loi C-30 (approuvé à la Chambre des communes), loi sur les zones nationales de conservation marine du Canada, définit la responsabilité du ministre dans la gestion et le contrôle des zones de conservation marine.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Loi sur les parcs nationaux du Canada</i></li> <li>• <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i></li> <li>• Projet de loi C-30, loi sur les zones nationales de conservation marine du Canada</li> <li>• Bulletin provisoire 4.4.3,</li> <li>• Haute direction, sécurité publique</li> <li>• Directive de haute direction 3.1.3,</li> <li>• Directives de sécurité publique pour les lieux historiques nationaux et les canaux historiques</li> <li>• Directive de la haute direction 2.2.4, Services d'urgence</li> </ul>

## Agence Parcs Canada

### Rôles et responsabilités en recherche et sauvetage

La Directive de sécurité publique du Parcs Canada (Bulletin provisoire 4.4.3) stipule que le Canada fournira des services terrestres et maritimes de recherche et de sauvetage dans les parcs nationaux afin de minimiser le nombre de décès et l'étendue des blessures et de souffrance humaine de gens perdus ou en détresse. Le bulletin de directive de santé publique 3.1.3 exige que tous les lieux historiques, y compris les canaux historiques, élaborent et mettent en place des programmes de gestion des risques pour la sécurité des visiteurs.

#### **Direction**

#### **Planification**

Le cadre de Gestion des risques pour les visiteurs (GRV) cerne et évalue les risques associés aux visiteurs des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des canaux historiques. Les étapes concernées consistent à établir un programme GRV, à organiser des scénarios de risques, à concevoir des objectifs de service et à évaluer les enjeux, à établir des plans d'action visant le contrôle des risques, à préparer des plans de sécurité publique, à mettre en œuvre, évaluer et mettre à jour de tels plans. Les plans opérationnels sur la sécurité publique traiteraient aussi de questions juridiques, légales, de politique, contractuelles et de préparation contre les catastrophes.

#### **Politique**

L'Agence Parcs Canada est responsable de l'élaboration des politiques nationales de sécurité publique et d'indices de rendement pour les lieux patrimoniaux protégés et gérés par l'Agence.

#### **Coordination**

Parcs Canada collaborera avec d'autres organismes de recherche et de sauvetage dans la prestation de services améliorés de R-S dans les parcs nationaux et sur les terres et zones marines adjacentes aux parcs.

## Agence Parcs Canada

### Rôles et responsabilités en recherche et sauvetage

#### Opérations

L'Agence fournit des services de R-S lors d'occurrences au sol ou sur les plans d'eau des zones patrimoniales protégées et gérées par elle.

#### Prévention

La prévention est l'un des principaux éléments de la sécurité publique. Pour Parcs Canada il est fortement prioritaire de fournir des programmes exhaustifs de prévention afin de minimiser les possibilités de situations de R-S. Ces directives établissent que Parcs Canada fournira aux visiteurs l'information nécessaire pour qu'ils puissent se protéger, leur offrira des conseils et des avertissements lorsqu'ils utilisent des lieux patrimoniaux protégés.

Les activités et programmes de prévention comprennent :

1. la conception et la mise en place un cadre de gestion des risques pour les visiteurs;
2. l'élaboration de la formation nécessaire;
3. la recherche et la promotion de la prévention.

### Responsabilités secondaires en R-S

#### Opérations

Fournir des ressources de R-S sur demande, au moment et là où c'est possible, afin d'aider d'autres organismes.

**Prévention : aucune**

**Solliciteur général – Gendarmerie royale du Canada (GRC)**

**Rôles et responsabilités en R-S**

**Aperçu général**

Le mandat de la GRC à titre de direction générale fédérale en recherche et sauvetage consiste à fournir des ressources polyvalentes, quand elles sont disponibles, à l'appui des missions fédérales de R-S.

**Responsabilités primaires**

**Autorités**

**Opérations**

Fournir, sur demande, des ressources polyvalentes à l'appui des missions fédérales de R-S.

- Directive du Cabinet, Circulaire 22, 12 juillet 1951

**Prévention**

Appliquer les articles liés à la sécurité dans la *Loi sur l'aéronautique*, le *Règlement sur les petits bâtiments*, la *Loi sur la marine marchande du Canada* et les règlements connexes, partout au Canada. Élaborer des programmes de promotion et de sensibilisation en matière de prévention de R-S, et en aider d'autres à cet égard.

**Zone de responsabilité**

Partout au Canada, on peut demander l'aide des ressources de la GRC lors d'interventions de R-S.

## Solliciteur général – Gendarmerie royale du Canada (GRC)

### Rôles et responsabilités en R-S

#### Direction

Dans les provinces et territoires où la GRC fournit des services en vertu d'ententes provinciales sur les services policiers :

- a. Élaborer des politiques et des lignes de conduite en matière d'intervention en R-S au sol et dans les eaux intérieures;
- b. Élaborer des politiques et des lignes de conduite en matière d'intervention en R-S, en consultation avec les autorités provinciales et territoriales, visant le recours aux services d'organisations bénévoles de R-S;
- c. Encourager la formation et le développement de groupes bénévoles de R-S et de normes de service cohérentes;
- d. Maintenir le contact avec le SNRS et les autres directions générales fédérales dotées de responsabilités en R-S;
- e. Recueillir et gérer des statistiques sur les occurrences de R-S.

#### Opérations

La GRC fournit la gestion, la coordination et le service d'intervention, au besoin, en matière de R-S au sol et dans les eaux intérieures dans les provinces, territoires et municipalités sous contrat pour services policiers.

#### Prévention

La GRC fait la promotion de la sécurité en R-S et participe souvent à des présentations publiques au sujet de la prévention. On met l'accent sur les procédures à suivre par les auditoires cibles avant de se lancer dans des activités à risques.

#### Nota :

La compétence est reconnue par cours officiels de formation en pilotage d'aéronefs et de navires et sur les règlements de sécurité connexes. Le secteur des compétences marines est aussi formé par la Garde côtière canadienne en intervention maritime d'urgence, notamment en ce qui concerne les grilles de recherche et les dispositifs de survie et de sauvetage.

- *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*
- Ententes avec les services de police provinciaux

<b>Transports Canada</b> <b>Rôles et responsabilités en R-S</b>	
<b>Responsabilités primaires</b>	<b>Autorité</b>
<p><b>Aperçu général</b></p> <p>Le rôle global de Transports Canada est de promouvoir un système de transport national répondant aux besoins des Canadiens. Sous-jacent à ce rôle, il coule de source que les besoins d'en venir à des activités primaires de R-S sont minimisés. Plus le Ministère réussit à atteindre ses objectifs en matière de sûreté et de sécurité, moins il devra recourir aux services de R-S. Cependant, comme il subsiste certains risques inhérents dans le système des transports, Transports Canada met en place des programmes réglementaires, de sensibilisation et de promotion visant aussi bien à atténuer les conséquences pouvant résulter de ces risques qu'à faciliter les services d'intervention en recherche et sauvetage. (p. ex., les règlements visant le transport du matériel d'urgence pour protéger les victimes d'accidents et les dispositifs d'alerte permettant de trouver ces victimes.)</p> <p><b>Direction</b></p> <p>Transports Canada élabore des normes nationales et des règlements et il exécute des services de surveillance, de mise à l'essai, d'inspection, de recherche-développement ainsi que des programmes de subventions contribuant à la sûreté et à la sécurité dans les airs, en mer, sur les voies ferroviaires et les routes. L'une des conséquences de la mise en place d'un système de transport sûr et sécuritaire demeure la diminution des besoins de recourir à des services primaires de recherche et de sauvetage.</p> <p><b>Opérations</b></p> <p>Transports Canada n'est pas directement engagé dans des interventions de R-S. Cependant, le ministère facilite la réussite des interventions lors d'incidents aéronautiques et en mer, par l'imposition de règlements et des programmes de promotion et de sensibilisation qui contribuent à atténuer les retombées de ces situations – par exemple, les règlements visant le transport du matériel d'urgence dans les avions et les bateaux pour protéger les victimes d'accidents et les dispositifs d'alerte permettant de trouver ces victimes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Acte de l'Amérique du Nord britannique</i></li> <li>• <i>Loi sur la marine marchande du Canada</i></li> <li>• <i>Loi sur l'aéronautique</i></li> <li>• <i>Loi sur la commercialisation des services de navigation aérienne du Canada</i></li> <li>• <i>Accords pertinents avec l'OMI et l'OACI</i></li> <li>• <i>Diverses directives du Cabinet</i></li> </ul>

**Transports Canada**  
**Rôles et responsabilités en R-S**

**Prévention**

Les activités réglementaires et autres activités connexes de Transports Canada visent le maintien de la sûreté et de la sécurité au sein du système de transport au Canada. Cela comprend divers programmes éducatifs, de promotion et de sensibilisation qui, bien qu'ils visent le maintien d'un système de transport sûr et sécuritaire, contribuent indirectement à la réduction des conditions qui peuvent mener à un appel d'intervention primaire en R-S. Il faut toutefois noter que le programme de l'ACRSA (Association civile de recherche et sauvetage aériens) est conjointement parrainé par le ministère de la Défense nationale et Transports Canada, et qu'il concerne la prestation de services d'information et de formation des bénévoles qui assistent les interventions primaires de R-S.

## ANNEXE B

**Calendrier des exercices multi-instances 2005**

Voici les exercices multi-instances (EMI) que l'on a proposés ou planifiés et qui sont représentatifs des discussions les plus récentes entre le SNRS et les représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux. Veuillez noter que cette liste pourra être modifiée au cours de l'année.

Le SNRS pourrait être en mesure de fournir au besoin des ressources ou du soutien pour aider à la bonne gestion ainsi qu'à la rédaction des rapports.

DATE	TYPE	ENDROIT	BUTS	PARTICIPANTS
<b>5 et 6 avril 2005</b>	Exercice de R-S en mer (CPX et exercice réel)	<b>Alaska et C.-B.</b>	Exercice international de R-S <i>SAREX 2005</i> <i>conjoint de DIXON</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• JRCC Victoria</li> <li>• RCC Juneau</li> <li>• GCC</li> <li>• FC</li> <li>• US</li> <li>• USCG</li> </ul>
<b>Mai 2005</b>	Formation en RSS	<b>Yukon</b>	Fin de semaine de formation provinciale en RSS du printemps	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Équipes de RSS</li> <li>• GRC</li> <li>• Services d'urgence</li> <li>• Premières nations</li> </ul>
<b>2005-2006</b>	Deux exercices de R-S en mer	<b>À déterminer</b>	Exercice sur table SAREX	<ul style="list-style-type: none"> <li>• À déterminer</li> </ul>
<b>Août 2005 (à confirmer)</b>	Exercice de R-S en mer	<b>Saint-Pierre et Miquelon (côte ouest de Terre-Neuve)</b>	Exercice conjoint réel de R-S en mer <i>Ocean Guardian II</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• GCC</li> <li>• FC</li> <li>• Autorités françaises</li> <li>• OMU de la province</li> </ul>
<b>27 et 28 août 2005</b>	Formation en RSS	<b>Manitoba</b>	Formation estivale en RSS (exercice réel)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• À déterminer</li> </ul>
<b>Septembre 2005</b>	Exercice de R-S aérienne	<b>Aéroport de Victoria (C.-B.)</b>	Exercice réel d'écrasement d'aéronef à l'extérieur du périmètre de l'aérodrome	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autorités de l'aéroport</li> <li>• Compagnies aériennes</li> <li>• JRCC Victoria</li> <li>• Police, pompiers, ambulanciers</li> <li>• GCC, FC (442)</li> </ul>
<b>Septembre 2005</b>	SAREX dans l'Arctique	<b>Fairbanks (Alaska)</b>	SAREX réel international combinant la RSS et la R-S par air	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Canada</li> <li>• Russie</li> <li>• États-Unis</li> </ul>
<b>Septembre</b>	SAREX national	<b>Greenwood</b>	Exercice national de	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Unités des FC</li> </ul>

<b>2005</b>	de FC	<b>(N.-É.)</b>	R-S aérienne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ACRSA</li> </ul>
<b>Printemps 2006</b>	Exercice de R-S en mer	<b>Côte du Pacifique</b>	Exercice réel impliquant un traversier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• GCC</li> <li>• FC</li> <li>• Autres (non déterminés)</li> </ul>

## **Priorités et projets approuvés par le Fonds des nouvelles initiatives (FNI) de recherche et de sauvetage**

Le FNI offre du financement pour les nouvelles initiatives qui peuvent renforcer l'efficacité, l'efficacité et la rentabilité des activités de recherche et de sauvetage (R-S) au Canada. Ces initiatives doivent être parrainées soit par un ministère ou un organisme fédéral, soit par une autorité provinciale (comme l'Organisation des mesures d'urgence (OMU)), et seront évaluées individuellement et collectivement par des représentants des ministères, organismes, provinces ou territoires les parrainant, selon leur mérite par rapport aux autres demandes soumises.

Les rôles et responsabilités des parrains des projets du FNI sont précisés dans le protocole d'entente entre le Secrétariat national de recherche et de sauvetage (SNRS) et le ministère, l'organisme, la province ou le territoire parrainant le projet.

Le FNI offre du financement selon six catégories : le perfectionnement et l'intégration de tous les intervenants en R-S dans le cadre du Programme national de recherche et de sauvetage (PNRS); la collecte de données et d'information en matière de R-S; la prévention; la recherche et le développement; l'intervention; et les bénévoles. Chaque demande de financement doit porter sur au moins l'une de ces catégories.

On travaille actuellement à l'incorporation des six stratégies approuvées pour le PNRS au *Guide du FNI*.

Le ministre principal de la recherche et du sauvetage approuve le financement annuel des nouveaux projets, après un processus rigoureux d'évaluation dirigé par le Comité de sélection au mérite du FNI, composé de représentants des ministères du CIRS, des provinces et des territoires. Une fois approuvée, la liste des projets approuvés pour l'exercice 2004-2005 est affichée au site Web du SNRS.

## Glossaire de termes et abréviations

<u>GCC</u>	Garde côtière canadienne (voir l'Annexe A)
<u>FC</u>	Forces canadiennes (voir l'Annexe A)
<u>SNFC</u>	Secteur du Nord des Forces canadiennes – Commandement régional des Forces canadiennes responsable des opérations au Yukon, au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest.
<u>COSPAS-SARSAT</u>	Programme international dont le Canada est une des membres fondateurs – système satellite d'aide au sauvetage par la localisation des signaux d'alerte émis par des balises de détresse
<u>MPO</u>	Ministère des Pêches et Océans (voir l'Annexe A)
<u>MDN</u>	Ministère de la Défense nationale (voir l'Annexe A)
<u>PFRS</u>	Programme fédéral de R-S (décrit en page 3)
<u>Manuel IAMSAR</u>	Manuel international de R-S aéronautique et maritime ( <i>International Aeronautical and Marine SAR Manual</i> ) – Un manuel élaboré conjointement par l'OACI et l'OMI pour guider les pays vers l'adoption de procédures et techniques de R-S communes.
<u>OACI</u>	Organisation de l'aviation civile internationale – Organisme des Nations Unies qui établit les politiques, normes et règlements internationaux en matière d'aviation civile
<u>CIRS</u>	Comité interministériel de recherche et de sauvetage (voir en page 4)
<u>OMI</u>	Organisation internationale maritime – Organisme de Nations Unies traitant des politiques, normes et règlements internationaux maritimes
<u>JRCC</u>	Centre conjoint de coordination des opérations de sauvetage – Centre établi pour coordonner les interventions de R-S aéronautiques et maritimes.
<u>MPRS</u>	Ministre principal de la recherche et du sauvetage (voir en page 3)
<u>CATAIR</u>	Catastrophe aérienne – incident aéronautique qui, de par son emplacement ou le nombre de passagers et équipage impliqués, est au-delà des capacités d'intervention du système normal de R-S.
<u>CATMER</u>	Catastrophe maritime – incident maritime qui, de par son emplacement ou le nombre de passagers et équipage impliqués, est au-delà des capacités d'intervention du système normal de R-S

<u>EMI</u>	Exercice multi-instances de R-S – Exercice de R-S faisant intervenir des participants de plus d’une instance (c.-à-d. fédéral, provincial, municipal).
<u>MRSC</u>	Centre secondaire de sauvetage maritime ( <i>Marine Rescue Sub-Centre</i> ) – Centre établi pour coordonner les interventions de R-S en mer dans une région ou une sous-région maritime de sauvetage.
<u>MRSR</u>	Sous région maritime de sauvetage ( <i>Marine Rescue Sub-Region</i> ) – Section d’une région de R-S dans laquelle les services de R-S sont normalement coordonnés par un MRSC (voir définition précédente).
<u>SMC</u>	Service météorologique du Canada (voir en Annexe A)
<u>FNI</u>	Fonds des nouvelles initiatives (FNI) de recherche et de sauvetage – Programme fédéral de contributions offrant du financement à des projets visant à rehausser les services de R-S.
<u>MNRS</u>	<i>Manuel national de recherche et de sauvetage</i> – Publication conjointe des Forces canadiennes et de la Garde côtière canadienne offrant conseils et directives en matière d’activités de R-S maritimes et aéronautiques. (Nota : ce manuel doit éventuellement être remplacé par le Volume IV (supplément national) du manuel de l’IAMSAR).
<u>SNRS</u>	Secrétariat national de recherche et de sauvetage (voir en page 3)
<u>O Resp</u>	Officier responsable – Terme militaire pour désigner un officier responsable d’une unité ou d’un établissement (c.-à-d. un Centre conjoint de coordination des opérations de sauvetage) mais qui n’a pas le statut de commandant.
<u>APC</u>	Agence Parcs Canada (voir à l’Annexe A)
<u>SPPCC</u>	La création de Sécurité publique et Protection civile Canada (SPPCC) répond au rôle fondamental du gouvernement d’assurer la sécurité de la population. Le SPPCC a pour mandat de minimiser le continuum des risques auxquels peuvent faire face les Canadiens – des risques en rapport à la sécurité personnelle comme les crimes ou les événements naturels tels que tempêtes, inondations, feux de forêt aux risques pour la sécurité nationale comme l’activité terroriste.
<u>GRC</u>	Gendarmerie royale de Canada (voir à l’Annexe A)
<u>RRSM</u>	Responsable régional de la R-S maritime – Officier supérieur de la Garde côtière canadienne dans un JRCC ou un MRSC.
<u>RS</u>	Recherche et sauvetage
<u>RRS</u>	Région de R-S
<u>TC</u>	Transports Canada (voir l’Annexe A)

